

Le 1^{er} avril 2010

PROCÈS-VERBAL d'une session extraordinaire du conseil, tenue au centre communautaire, le 1^{er} avril 2010 à 19:30 heures.

PRÉSENTS

Madame Manon Trudel, mairesse

Monsieur Yves Charlebois, conseiller
Madame Penny Boulianne, conseillère
Monsieur André Lavigne, conseiller
Madame Marlène Lapointe, conseillère
Madame Isabel Boulay, conseillère
Madame Valerie Kirkman, conseillère

AUSSI PRÉSENT

Monsieur Georges Robitaille, directeur général et secrétaire-trésorier

2010-04-106 **RÉOUVERTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2010**

Il est **PROPOSÉ** par madame Penny Boulianne
APPUYÉ par madame Marlène Lapointe

et **RÉSOLU**

DE PROCÉDER à la réouverture de la session extraordinaire du conseil du 30 mars 2010, le 1^{er} avril 2010 à 19:30 heures.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2010-04-107 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par madame Isabel Boulay
APPUYÉ par monsieur Yves Charlebois

et **RÉSOLU**

D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que modifié.

ORDRE DU JOUR – AGENDA Assemblée extraordinaire du 1 ^{er} avril 2010		
	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE	OPENING OF THE AGENDA
	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	ADOPTION OF THE AGENDA
	AFFAIRES DU CONSEIL	COUNCIL'S AFFAIRS
	Approbation par le conseil municipal du règlement hors cour proposé dans le dossier no. 760-17-001868-085	Approbation by the Town Council of the out-of-court proposal regulation File No. 760-17-001868-085
	Autorisations – de signer au nom de la municipalité l'entente hors cour du dossier no. 760-17-001868-085	Authorization – To sign, on behalf of the Municipality, the out-of-court regulation entente of File No. 760-17-001868-085
	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	CLOSING OF MEETING

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Le 1^{er} avril 2010

2010-04-108

APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU RÈGLEMENT HORS COUR PROPOSÉ DANS LE DOSSIER NO. 760-17-001868-085

CONSIDÉRANT QUE

- *La municipalité est en litige dans le présent dossier et que des frais considérables ont été engagés jusqu'à ce jour;*
- *Ce dossier n'est toujours pas réglé et que nous devons encourir encore des frais considérables pour la préparation du dossier et pour le procès prévu les 14, 15 et 16 avril 2010;*
- *Le nombre d'heures que le personnel et les membres du conseil devront encore exécuter pour le suivi de ce dossier et pour comparaître devant la cour;*
- *Un règlement hors cour est une entente écrite et signée par laquelle les partis choisissent de s'entendre sur une solution plutôt que de s'engager dans un procès;*
- *Il est possible de faire un règlement hors cour et ainsi éviter des frais imprévisibles qui peuvent découler d'un procès et cela sans en connaître les conséquences;*

PAR CONSÉQUENT,

*Il est PROPOSÉ par madame Valerie Kirkman
APPUYÉ par madame Marlène Lapointe*

et RÉSOLU

D'APPROUVER avec légères modifications le règlement hors cour proposé par les procureurs des deux parties dans le dossier sous la quote 760-17-001868-085.

Le vote est demandé et tous sont d'accord.

PAR CONSÉQUENT, la résolution est

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2010-04-109

AUTORISATIONS – DE SIGNER AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ L'ENTENTE HORS COUR DU DOSSIER NO. 760-17-001868-085

*Il est PROPOSÉ par monsieur Yves Charlebois
APPUYÉ par madame Marlène Lapointe*

et RÉSOLU

D'AUTORISER madame Manon Trudel, mairesse à signer tout document légal relatif au règlement hors cour proposé par les procureurs des deux parties dans le dossier sous la quote 760-17-001868-085.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Le 1^{er} avril 2010

2010-04-110 LEVÉE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} avril 2010

*Il est PROPOSÉ par madame Penny Boulianne
APPUYÉ par madame Valerie Kirkman*

*et RÉSOLU DE LEVER l'assemblée extraordinaire du 1^{er} avril 2010 à
19:36 heures.*

ADOPTÉ UNANIMEMENT

*Manon Trudel
Mairesse*

*Georges Robitaille
Directeur général et
secrétaire-trésorier*